

# ***GUIDE DU FINANCEMENT DES SOCIÉTÉS***

(le « Guide »)

## ***AVIS DE MISE À JOUR Le 13 avril 2005***

Dernier avis de mise à jour – Le 20 octobre 2004

Les modifications communiquées dans le présent *Avis de mise à jour* ont été intégrées dans la version électronique :

[Français :

<http://www.tsx.com/fr/productsAndServices/listings/cdnx/resources/resourcePolicies.html>]

[Anglais :

<http://www.tsx.com/en/productsAndServices/listings/cdnx/resources/resourcePolicies.html>]

### **Modifications diverses :**

Vous trouverez une mise à jour du Guide en version papier tenant compte des bulletins qui ont été publiés comme il est indiqué ci-dessous. Les modifications ci-jointes ont été apportées à la version électronique du Guide à la date de leur entrée en vigueur.

### **Date du bulletin : Le 18 novembre 2004 – Obligation pour le chef de la direction des finances des émetteurs de posséder des compétences financières**

La Bourse a modifié la Politique 3.1 pour améliorer les pratiques de régie d'entreprise des émetteurs inscrits à la Bourse :

- Politique 3.1 – Administrateurs, dirigeants et régie d'entreprise

**Date du bulletin : Le 2 décembre 2004 – Révision des droits et dépôts annuels des régimes d'options d'achat d'actions**

La Bourse a mis en œuvre certaines révisions apportées à son barème des droits et a ajouté une annexe. Elle a apporté des modifications à la Politique 4.4 pour préciser que l'émetteur qui a un régime d'options d'achat d'actions à nombre variable (c.-à-d. un régime suivant lequel 10 % de ses titres en circulation sont réservés aux fins des options d'achat d'actions) doit soumettre annuellement à l'approbation de la Bourse son régime accompagné des droits applicables.

- Politique 1.3 – Barème des droits
- Politique 4.4 – Options d'achat d'actions incitatives
- Annexe 1A – Avis concernant la facturation – **NOUVEAU**

**Date du bulletin : Le 9 février 2005 – Modification des bons de souscription des placeurs pour compte**

La Bourse a modifié le paragraphe 5.1 de la Politique 4.1 pour préciser la pratique en ce qui a trait aux demandes de modification des modalités des bons de souscription des placeurs pour compte.

- Politique 4.1 – Placements privés

**Date du bulletin : Le 11 mars 2005 – Modification des droits et paiement des droits de maintien de l'inscription annuels à la Bourse de croissance TSX qui sont en souffrance**

La Bourse a modifié la Politique 1.3 pour préciser que des droits s'établissant à 5 % des droits de maintien de l'inscription en souffrance seront facturés chaque mois aux émetteurs pour chacun des mois à l'égard desquels ils font défaut d'acquitter ces droits (les « frais de retard »).

- Politique 1.3 – Barème des droits
- Formulaire 4B – Avis de placement privé – Correction apportée à la partie I.3a) seulement

**Date du bulletin : Le 23 mars 2005 – Modification à la Politique 2.4 – Sociétés de capital de démarrage**

En date du 24 mars 2005, le programme de sociétés de capital de démarrage (SCD) est offert dans la province de la Nouvelle-Écosse. Aucune modification importante n'a été apportée à la politique relative aux SCD ni aux formulaires s'y rattachant.

## **AUCUN BULLETIN – Le 6 avril 2005**

La Bourse a ajouté un appendice à l'annexe 1A qui doit être utilisé comme preuve de non-résidence et de non-inscription aux fins de la TPS et de la TVH.

- Annexe 1A – Avis concernant la facturation
- Appendice A – Documents satisfaisants comme preuve de non-résidence et de non-inscription aux fins de la TPS/TVH – **NOUVEAU**

## **Date du bulletin : Le 13 avril 2005 – Modification du programme de SCD**

La Bourse a modifié la politique relative aux SCD pour y intégrer les modifications contenues dans l'appel de commentaires du 22 décembre 2004.

- Politique 2.4 – Sociétés de capital de démarrage
- Politique 2.9 – Arrêts, suspensions de la négociation et radiations de la cote
- Formulaire 3A – Information à fournir dans un prospectus de société de capital de démarrage
- Formulaire 3B1-3B2 – Information à fournir dans une circulaire de sollicitation de procurations relative à une opération admissible / Information à fournir dans une déclaration de changement à l'inscription relative à une opération admissible
- Politique NEX

## **POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC L'UNE DES PERSONNES SUIVANTES :**

**En Colombie-Britannique :** Susan Copland, tél. : (604) 643-6531; téléc. : (604) 844-7502

**En Alberta :** Peter Varsanyi, tél. : (403) 218-2860; téléc. : (403) 237-0450

**En Ontario :** Ungad Chadda, tél. : (416) 365-2206; téléc. : (416) 365-2224

**Au Québec :** Louis Doyle, tél. : (514) 788-2407; téléc. : (514) 788-2421

\*\*\*\*\*

Pour commander un abonnement annuel au Guide, veuillez sélectionner le bon de commande approprié à l'adresse :

<http://www.tse-cdnx.com/fr/productsAndServices/listings/cdnx/resources/resourcePolicies.html>